



**LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ  
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**

**ARRÊTÉ**

**JOCELERME PRIVERT  
PRÉSIDENT PROVISoire**

Vu la Constitution, notamment les articles 27-1, 88, 89, 94, 105, 111, 111-1, 111-2, 120, 121, 125, 125-1, 126, 128, 136, 144, 150, 159, 161, 163, 200, 200-4, 207-2, 211, 217, 220, 222, 223, 227, 227-1, 227-2, 227-3, 227-4, 228, 228-1, 231, 231-1, 233, 234-1 et 235 ;

Vu le décret du 9 octobre 2015 fixant les règles fondamentales relatives à la nature, au contenu, à la procédure d'élaboration, de présentation et d'adoption des lois de finances, notamment les articles 53 et 55 ;

Vu le décret du 30 septembre 2015 établissant le Budget général de la République pour l'exercice 2015-2016 ;

Considérant la situation sociopolitique liée aux dernières élections entraînant le non financement des activités électorales par les bailleurs ;

Considérant l'obligation pour l'État d'organiser les élections pour le renouvellement du personnel politique ;

Considérant que les crédits budgétaires préalablement alloués aux activités électorales sont totalement consommés ;

Considérant la nécessité d'assurer le financement de la poursuite du processus électoral ;

Considérant la nécessité d'ouvrir des crédits supplémentaires pour assurer ledit financement ;

Considérant qu'il y a lieu de dégager les voies et moyens nécessaires à couvrir les dépenses supplémentaires ;

Considérant la décision du gouvernement de financer ces nouveaux crédits à partir de ressources provenant des dividendes des Entreprises Publiques modernisées, des organismes autonomes et du secteur bancaire public, non prévues dans le budget initial 2015-2016 ;

Sur le rapport du ministre de l'Économie et des Finances et du ministre de la Planification et de la Coopération Externe ;

Et après délibération en Conseil des ministres ;

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>.**- Le présent Arrêté porte décret d'avances de crédits supplémentaires ouverts au budget de l'exercice fiscal 2015-2016.

**Article 2.-** Sont ouverts, à titre d'avance sur les dépenses courantes de l'exercice 2015-2016, des crédits supplémentaires de **sept cent quatre-vingt-dix-sept millions six mille trois cent quarante-quatre et 00/100 de gourdes (Gdes 797 006 344,00)** sur la ligne « **Activités électorales** » des Interventions Publiques.

**Article 3.-** Les crédits ouverts à l'article 2 ci-dessus seront soumis aux fins de ratification par le Parlement, conformément aux dispositions de l'article 55 du décret du 9 octobre 2015 fixant les règles fondamentales relatives à la nature, au contenu, à la procédure d'élaboration, de présentation et d'adoption des lois de finances.

**Article 4.-** Le présent arrêté sera publié et exécuté à la diligence du ministre de l'Économie et des Finances et du ministre de la Planification et de la Coopération Externe, chacun en ce qui le concerne.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 12 septembre 2016, An 213<sup>e</sup> de l'Indépendance.

Par :

Le Président

  
Jocelme **PRIVERT**

Le Premier ministre

  
Enex J. **JEAN-CHARLES**

Le ministre de l'Intérieur et des Collectivités territoriales

  
François Anick **JOSEPH**

Le ministre des Affaires étrangères et des Cultes

  
Pierrot **DELIENNE**

Le ministre de l'Économie et des Finances

  
Yves Roméo **BASTIEN**

Le ministre de la Planification et de la Coopération externe

  
Aviol **FLEURANT**

Le ministre de la Justice et de la Sécurité publique

  
Camille Junior **EDOUARD**

Le ministre de l'Agriculture, des Ressources naturelles  
et du Développement rural

  
Pierre Guito **LAURE**

La ministre de la Santé publique et de la Population

  
Daphnée **BENOIT DELSOIN**

Le ministre des Travaux publics,  
Transports et Communications

  
Jacques Evelt **EVEILLARD**

Le ministre des Affaires sociales et du Travail

  
Jean René Antoine **NICOLAS**

Le ministre de l'Éducation nationale  
et de la Formation professionnelle

  
Jean Beauvois **DORSONNE**

La ministre du Commerce et de l'Industrie

  
Jessy C. **PETIT-FRERE**

Le ministre du Tourisme

  
Guy Didier **HYPOLITE**

Le ministre de l'Environnement

  
Simon Dieuseul **DESRAS**

Le ministre de la Jeunesse, des Sports et de l'Action civique

  
Abel **NAZAIRE**

La ministre à la Condition féminine et aux Droits des femmes

  
Marie Denise **CLAUDE**

Le ministre de la Culture et de la Communication

  
Marc Aurèle **GARCIA**

Le ministre de la Défense

  
Enex J. **JEAN-CHARLES**

La ministre a.i. des Haïtiens vivant à l'étranger

  
Jessy C. **PETIT-FRERE**